

TARIFS - SERVICES DE GARDE

2018-2019

Contribution financière des parents à compter du 1^{er} janvier 2019 :

Base régulière ou sporadique	Montants	Remarques
Enfant inscrit sur une base régulière:	8,35 \$	/jour (indexation du MEES 1 ^{er} janvier 2019)
Enfant inscrit sur une base sporadique:	3,00 \$	Matin
	5,50 \$	Midi
	4,00 \$	PM1 (fin de classe à 16 h 30)
	3,00 \$	PM2 (16 h 30 à 17 h 30)

Autres tarifications	Montants
Repas	4,75 \$
Maternelle (demi-journée lors de l'entrée progressive)	7,00 \$
Journée pédagogique	16,00 \$
Demi-journée pédagogique	8,00 \$
Frais de retard (par période de 15 minutes et par ressource)	9,00 \$

PAIEMENT PAR INTERNET:

Le paiement par Internet des frais de garde est accessible via les institutions financières suivantes:

- Caisse populaire Desjardins;
- Banques : Nationale, Laurentienne, Scotia, Royale et de Montréal.

Procédure d'accès:

Ajouter un nouveau fournisseur ou un nouveau compte à payer en indiquant « **bleuets** » à la recherche afin de retracer « **Commission scolaire du Pays-des-Bleuets (Garde)** ».

Par la suite, entrer votre **numéro de référence** (sans espace ni tiret). Ce numéro comporte 18 positions et commence par SG. Il est différent pour le père et la mère et permet de déterminer la personne qui recevra le relevé fiscal. Vous retrouverez ce numéro sur votre état de compte au-dessus du nom de chacun des parents.